

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux nouvelles recommandations du ministère des solidarités et de la santé et du déclenchement hier du stade 2 du plan de prévention et de gestion, vous voudrez bien trouver ci-dessous, les nouvelles consignes de notre ministère de tutelle :

- Aucune mesure de confinement (ou quatorzaine) ne s'applique désormais aux élèves et personnels de retour des zones à risque (Italie du Nord, Chine hors Hubei, Iran...). En effet, ces mesures du stade 1, destinées à éviter l'entrée du virus en France, n'ont plus d'utilité selon les autorités sanitaires dès lors que le virus a commencé à circuler en France.

- Seuls les élèves et les personnels de retour de la province de Hubei en Chine (en principe il n'y en a plus) ou d'un des deux « clusters » du territoire français situés dans les départements de l'Oise et de Haute-Savoie font l'objet à titre conservatoire et jusqu'à nouvel ordre de telles mesures.

- Afin de permettre aux personnes qui avaient déjà prévu un confinement à domicile de s'organiser, la journée du lundi 2 mars 2020 constituera une journée de transition, permettant à ceux qui ne pourraient pas immédiatement reprendre leur activité professionnelle ou scolariser leurs enfants de prendre les dispositions nécessaires.

- Par ailleurs, tous les voyages scolaires hors de France et à destination des deux clusters français, doivent dès à présent être suspendus ou reportés.

D'une manière générale, il est rappelé la nécessité de mettre en place les mesures barrières qui s'imposent au quotidien, notamment le lavage régulier des mains. A cet effet, je vous remercie d'être attentif à la mise à disposition des élèves et des personnels de savons et/ou de solutions hydro-alcooliques.

En fonction de l'évolution de la situation, ces consignes sont susceptibles d'être adaptées.

Le Recteur